FRE3. f 21849

21849

Case
folio
Fre
26942

LETTRES DU ROI

Aux PRINCES FRANÇOIS, ſes Frères.

Paris, le 16 Octobre 1791.

J'AUROIS cru que mes démarches auprès de vous, & l'acceptation que j'ai donnée à la Conſtitution, ſuffiſoient, ſans un acte ultérieur de ma part, pour vous déterminer à rentrer dans le royaume, ou du moins à abandonner les projets dont vous paroiſſez être occupés. Votre conduite depuis ce temps devant me faire croire que mes intentions réelles ne vous ſont pas bien connues, j'ai cru devoir, à vous & à moi, de vous en donner l'aſſurance de ma propre main.

Lorſque j'ai accepté, ſans aucune modification, la nouvelle Conſtitution du royaume, le vœu du peuple & le déſir de la paix m'ont principalement déterminé; j'ai cru qu'il étoit temps que les troubles de la France euſſent un terme; & voyant qu'il étoit en mon pouvoir d'y concourir par mon acceptation, je n'ai pas balancé à la donner librement & volontairement: ma réſolution eſt invariable. Si les nouvelles loix exigent des changemens, j'attendrai que le temps & la réflexion les ſollicitent: je ſuis déterminé à n'en provoquer & à n'en ſouffrir aucun par des moyens

THE NEWBERRY LIBRARY

contraires à la tranquillité publique & à la Loi que j'ai acceptée.

Je crois que les motifs qui m'ont déterminé, doivent avoir le même empire sur vous; je vous invite donc à suivre mon exemple. Si, comme je n'en doute pas, le bonheur & la tranquillité de la France vous sont chers, vous n'hésiterez pas à concourir par votre conduite à les faire renaître: en faisant cesser les inquiétudes qui agitent les esprits, vous contribuerez au rétablissement de l'ordre, vous assurerez l'avantage aux opinions sages & modérées, & vous servirez efficacement le bien, que votre éloignement & les projets qu'on vous suppose, ne peuvent que contrarier.

Je donnerai mes soins à ce que tous les François qui pourront rentrer dans le royaume, y jouissent paisiblement des droits que la Loi leur reconnoît & leur assure. Ceux qui voudront me prouver leur attachement, ne balanceront pas. Je regarderai l'attention sérieuse que vous donnerez à ce que je vous marque, comme une grande preuve d'attachement envers votre frère & de fidélité envers votre Roi, & je vous saurai gré toute ma vie de m'avoir épargné la nécessité d'agir en opposition avec vous, par la résolution invariable où je suis de maintenir ce que j'ai annoncé.

Signé LOUIS.

LETTRE DU ROI

À LOUIS-STANISLAS-XAVIER, Prince François, Frère du Roi.

Paris, le 11 Novembre 1791.

JE vous ait écrit, mon Frère, le 16 octobre dernier, & vous avez dû ne pas douter de mes véritables sentimens. Je suis étonné que ma lettre n'ait pas produit l'effet que je devois en attendre. Pour vous rappeler à vos devoirs, j'ai employé tous les motifs qui devoient le plus vous toucher. Votre absence est un prétexte pour tous les malveillans, une sorte d'excuse pour tous les François trompés, qui croyent me servir en tenant la France entière dans une inquiétude & une agitation qui font le tourment de ma vie. La Révolution est finie, la Constitution est achevée; la France la veut, je la maintiendrai; c'est de son affermissement que dépend aujourd'hui le salut de la Monarchie. La Constitution vous a donné des droits; elle y a mis une condition que vous devez vous hâter de remplir. Croyez-moi, mon Frère, repoussez les doutes qu'on voudroit vous donner sur ma liberté. Je vais prouver par un acte bien solemnel, & dans une circonstance qui vous intéresse, que je puis agir librement. Prouvez-moi que vous êtes mon Frère & François, en cédant à mes instances. Votre véritable place est auprès de moi. Votre intérêt, vos sentimens vous conseillent également de venir la reprendre; je vous y invite, &, s'il le faut, je vous l'ordonne.

Signé LOUIS.

LETTRE DU ROI

À CHARLES-PHILIPPE, Prince François, Frère du Roi.

Paris, 11 Novembre 1791.

Vous avez sûrement connoissance du Décret que l'Assemblée Nationale a rendu relativement aux François éloignés de leur Patrie ; je ne crois pas devoir y donner mon consentement, aimant à me persuader que les moyens de douceur rempliront plus efficacement le but qu'on se propose, & que réclame l'intérêt de l'État. Les diverses démarches que j'ai faites auprès de vous, ne peuvent vous laisser aucun doute sur mes intentions ni sur mes vœux. La tranquillité publique & mon repos personnel sont intéressés à votre retour. Vous ne pourriez prolonger une conduite qui inquiète la France & qui m'afflige, sans manquer à vos devoirs les plus essentiels. Épargnez-moi le regret de concourir à des mesures sévères contre vous ; consultez vos véritables intérêts ; laissez-vous guider par l'attachement que vous devez à votre pays, & cédez enfin au vœu des François & à celui de votre Roi. Cette démarche de votre part sera une preuve de vos sentimens pour moi, & vous assurera la continuation de ceux que j'ai toujours eus pour vous.

Signé LOUIS.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE ROYALE. 1791.